



L'inform' accueil

La ressource formée et informée : une ressource d'avenir

Volume 8 – Numéro 3 – Mars 2016

ÉDITORIAL

Chères ressources,

Après un hiver pour le moins atypique, nous voici de retour avec plein d'informations pour bien commencer ce printemps tant attendu.

Et pour ce nouvel Inform'accueil, quoi de mieux que de vous présenter deux nouveaux venus au sein de la FFARIQ! Nous avons en effet le plaisir d'accueillir monsieur François Garon, en tant que nouveau directeur général, et monsieur Étienne Marquis comme nouveau conseiller syndical. Rendez-vous en page 3 et 4 pour plus d'informations!

Vous le savez, le 3 décembre dernier, le Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et la FFARIQ se sont entendus sur l'entente de principe, après une longue période de négociation. Le 22 décembre dernier, l'entente collective a été signée. Dans ce numéro, nous avons consacré un article sur le sujet notamment en vous présentant les principaux changements amenés par ce nouveau document.

Nous reviendrons aussi sur le dossier de la mésestente collective avec une belle victoire, puisque nous nous rendons en arbitrage, suite à la décision de l'arbitre. Nous vous tiendrons informé de la suite des événements. Sachez aussi qu'une deuxième mésestente a été déposée, au sujet des orientations ministérielles puisque la FFARIQ n'est pas en accord avec celles-ci, notamment en ce qui concerne les critères d'octroi de certains frais particuliers. Nous travaillons fort pour que vos droits soient respectés!

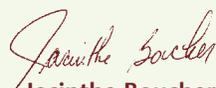
Enfin, je souhaitais vous parler d'un tout nouveau dossier que la FFARIQ a entrepris : la modification de la Loi sur la Protection de la jeunesse. En effet, nous considérons que cette Loi pourrait être améliorée, et c'est pourquoi une lettre à Mme Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a été envoyée le 16 novembre 2015. Par là



suite, le 17 février, nous avons rencontré Mme Pascale Lemay du ministère de la Santé et des Services sociaux, à qui nous avons fait part de notre souhait d'apporter des modifications à cette loi ainsi que nos suggestions en se basant notamment sur la Loi sur la protection de la jeunesse ontarienne. Je vous invite à lire l'article en page 5 paru dans le Courrier parlementaire en date du 16 décembre 2015. Nous avons à cœur ce dossier et nous avons plus que jamais besoin de vous, de votre vécu, des situations auxquelles vous avez fait face. Plus nous serons nombreux et soudés dans ce dossier et plus nous pourrons faire évoluer les choses.

Soyons prêts, soyons solidaires car c'est de cette façon que nous pourrons améliorer nos conditions.

Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous un beau printemps pour profiter d'un peu de chaleur et des êtres qui vous sont chers. Bonne lecture!



Jacinthe Boucher
Présidente

Sommaire

- 2 Signature de l'entente collective
- 3 Services de garde nouvelle tarification progressive
- 3 Un nouveau directeur général à la barre de la FFARIQ
- 4 Suivi sur la mésestente collective sur les frais pour les usagers
- 4 Nouveau conseiller syndical
- 5 Relevé 29
Extrait de l'article paru dans Le Courrier parlementaire ©, le mercredi 16 décembre 2015
- 5 Bourse d'étude de la FFARIQ
- 7 Mot des régions
- 7 Retour sur le colloque PARADOXES
- 7 Faites-nous parvenir votre adresse courriel!
- 8 Recettes
- 9 L'équipe de la FFARIQ: Vos représentants

L'inform'Accueil est publié par la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourassa
Bureau 256
Québec (Québec) G1G 5X1

Téléphone: 418 529-4734
Sans frais: 1 866 529-5868

Télécopieur: 418 529-0456
Télécopieur sans frais:
1 866 388-8860

Courriel: info@ffariq.ca
Site Internet: www.ffariq.ca

No d'enregistrement 0229-4338

Le masculin est utilisé pour simplifier la lecture des textes

Envoi de publication. Convention n° 40007794



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

SIGNATURE de l'entente collective

Nous sommes heureux de vous informer que l'entente de principe intervenue en décembre dernier, entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la FFARIQ, a été signée le 22 décembre 2015.

Des tournées régionales seront donc prévues dans les prochains mois pour vous présenter les principales modifications apportées à cette entente. D'entrée de jeu, mentionnons que cette nouvelle entente collective répond aux objectifs que s'était fixés la FFARIQ dans le cadre du processus de négociation, dont, notamment :

- La reconnaissance et le respect des ressources par les établissements;
- Une meilleure collaboration entre les parties;
- La simplification des processus;
- L'obtention d'une réelle stabilité d'exercice.

Cette nouvelle entente collective prévoit, entre autres, plusieurs obligations lesquelles, faciliteront désormais les relations entre les établissements et les ressources. A titre d'exemples, mentionnons :

- Obligation de l'établissement de communiquer par écrit toute reproche portant sur la conduite de la ressource dans un délai de 90 jours;
- Obligation de l'établissement de répondre par écrit lorsqu'une ressource formule une demande de pré-autorisation par écrit;



Ratification de l'entente collective (M. Gilles Rancourt, CPNSSS et Mme Jacinthe Boucher, présidente de la FFARIQ)

- Obligation par l'établissement de traiter avec diligence la demande d'une ressource de déplacer un usager, ou le refus de recevoir un usager, dans certaines situations;
- Possibilité pour la ressource de transmettre des représentations par écrit, dans le cadre d'une enquête administrative, dans un délai de 5 jours suivant la rencontre avec l'établissement.

Bref, comme vous pouvez le constater, des changements importants ont été apportés à cette nouvelle entente collective. C'est pourquoi nous vous invitons à venir assister en grand nombre aux sessions d'information qui auront lieu lors de nos tournées régionales.

Il est important que vous sachiez qu'une meilleure connaissance, de votre part, de vos droits et obligations inscrite dans l'entente collective, facilitera vos relations avec les représentants des établissements aux bénéficiaires des usagers.

N'hésitez pas à communiquer avec vos conseillers syndicaux à cet effet. Ceux-ci sont à votre entière disposition.



Comité de négociations CPNSSS et FFARIQ

SERVICES DE GARDE

nouvelle tarification progressive

Depuis le 22 avril 2015, des modifications ont été apportées à la tarification des services de garde éducatifs à l'enfance. Voici la position officielle que vous pouvez retrouver en allant directement sur le site du Ministère de la Famille (<https://www.mfa.gouv.qc.ca/>):

- Pour un revenu familial de 50 545 \$ et moins, le tarif de garde est à 7,55 \$ par jour;
- Pour un revenu familial compris entre 50 545 \$ et 75 820 \$, le tarif de garde est fixé à 8,25 \$ par jour.
- Entre 75 820 \$ et 158 820 \$, le tarif de garde quotidien varie de 8,25 \$ et 20,70 \$ en fonction du revenu familial;
- Enfin, au-delà d'un revenu familial de 158 820 \$, le tarif de garde quotidien est de 20,70 \$.

Le tarif de garde de base, d'un montant de 7,55 \$, est directement payable au service de garde subventionné, alors que la contribution additionnelle en fonction du revenu familial est versée au moment de la déclaration des revenus.

Mais quels sont les revenus pris en considération par ce nouveau calcul concernant les enfants placés en famille d'accueil? En ce qui concerne le Ministère de la Santé et des Services sociaux: la ressource doit payer les services de garde en fonction de son revenu familial. Le revenu du conjoint est donc considéré. La rétribution en tant que ressource ne l'est pas puisqu'il ne s'agit pas d'un revenu. Dans le cas où le service de garde est exigé par l'établissement, celui-ci remboursera la ressource du montant ainsi déboursé. Lorsque le service de garde constitue un choix de la ressource, celle-ci doit assumer les nouveaux coûts calculés en fonction du revenu familial.

Sachez aussi que pour les impôts au provincial, le service de garde subventionné à 7,55 \$ et sa tarification progressive ne font pas partie des déductions possibles pour aucun contribuable, enfant naturel ou pas.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 418-529-4734 ou par courriel à info@ffariq.ca



M. François Garon, directeur général de la FFARIQ

Un nouveau directeur général à la barre de la FFARIQ

La Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) est fière d'annoncer l'arrivée de monsieur François Garon à titre de Directeur Général et dont le nom est connu dans le secteur des relations de travail et de la négociation.

Originaire de la ville de Québec, M Garon a fait ses études universitaires à l'Université Laval en science politique, droit et administration. Il a travaillé par la suite tour à tour comme conseiller, procureur et administrateur pendant plus de 30 ans tant dans les secteurs publics que privés et sociétés d'état dont notamment, à titre de négociateur auprès du Conseil du Trésor où il a dirigé de nombreuses rondes de négociation.

Monsieur Garon est entré en fonction à la mi-janvier 2016. Nul doute que son expérience et son expertise seront mises à contribution dans les dossiers majeurs de la FFARIQ que sont notamment, l'application de la nouvelle entente collective, la mise en application de la Loi 10 portant sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et l'abolition des agences de santé, ainsi que celui portant sur l'évaluation des impacts sur la Loi sur la protection de la jeunesse et des modifications qui seront apportées à celles-ci.

SUIVI sur la méésentente collective sur les FRAIS pour les usagers

Une première victoire et des dates d'audience à venir!

Dans un précédent numéro de *l'Inform'Accueil*, nous vous informions que la FFARIQ avait déposé en septembre 2014 une méésentente collective, dans toutes ses régions, afin de faire respecter le droit pour les ressources d'obtenir le remboursement de certains frais pour les usagers (vêtements, activités sportives et culturelles, fournitures scolaires, lunettes, soins d'orthodontie, etc.). En effet, notre position était à l'effet que les établissements ne respectent pas l'entente collective, le Règlement sur la classification et les circulaires applicables.

Considérant l'impossibilité d'en arriver à une entente, nous avons porté cette méésentente collective en arbitrage, devant l'arbitre Me Martin Racine. Les Centres jeunesse ont toutefois déposé un moyen préliminaire, visant à faire rejeter le recours, sous le motif que la nature des méésententes ne serait pas arbitrable.

Toutefois, le 6 janvier dernier, après deux journées d'audience, l'arbitre a finalement conclu qu'il avait compétence pour entendre le recours et a convoqué les parties à une audience. Considérant l'ampleur du dossier, l'audience se déroulera sur plusieurs jours. La FFARIQ est convaincue de l'importance de ce recours, afin que les ressources puissent enfin obtenir le remboursement des frais pour les usagers auxquelles elles ont droit!

Une deuxième méésentente collective

En juin 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis des Orientations ministérielles relatives aux frais particuliers pour les enfants confiés en ressources. Comme plusieurs d'entre vous ont dû le constater, ces orientations ministérielles ont eu comme impact de modifier considérablement les pratiques de plusieurs établissements en matière de remboursement de frais particuliers pour les usagers.

L'application de ces nouvelles orientations par les établissements vient accroître les difficultés vécues par les ressources, du fait qu'elles se voient dans l'obligation d'utiliser leurs propres rétributions pour couvrir des frais qui devraient normalement être remboursés par l'établissement.

La FFARIQ, n'étant pas en accord avec l'interprétation du Ministère quant aux critères d'octroi de certains frais particuliers, a donc déposé une seconde méésentente dans l'ensemble de ses régions. Encore une fois, la FFARIQ souhaite faire respecter l'entente collective et la législation applicable.

Si vous vivez des difficultés en lien avec le remboursement des frais particuliers pour vos usagers, n'hésitez pas à nous contacter!

Marianne Gilbert
Avocate – conseillère syndicale

NOUVEAU conseiller syndical

Il y a du nouveau côté conseillers! C'est avec plaisir que la FFARIQ accueille monsieur Étienne Marquis comme membre de notre équipe :

« Après avoir terminé mon Baccalauréat en Relations industrielles, je suis parti dans l'Ouest canadien pour apprendre l'anglais. C'est ainsi que le hasard m'a mené vers une carrière en éducation, spécialisée dans les réseaux de garderies et les écoles primaires anglophone et francophone de la Colombie-Britannique. C'est également dans ce domaine de travail que j'ai pris de l'expérience en tant que délégué et militant syndical à CUPE BC. Par la suite, voulant me lancer dans une carrière de conseiller syndical, j'ai repris les études et ai complété un certificat en droit ainsi qu'un certificat de deuxième cycle en droit du travail. Je suis très content d'être au service des membres de la FFARIQ.

Au plaisir de vous rencontrer, Etienne Marquis »



Étienne Marquis, conseiller syndical de la FFARIQ

RELEVÉ 29

Rappels importants pour votre déclaration de revenus

Comme tous les ans, vous avez reçu en février un Relevé 29 pour l'année précédente, soit 2015. Ce document établit les rétributions que vous avez reçues durant la dernière année et servira à remplir votre déclaration de revenus.

Sachez qu'il s'agit du seul formulaire que vous recevrez quant à votre rétribution de ressource d'accueil. Fournissez-le sans faute à la personne qui s'occupera de votre déclaration de revenus, qui devra également remplir le formulaire LM-53, disponible sur le site de Revenu Québec. Ce formulaire lui permettra de vous conseiller et de procéder à la répartition du pourcentage cotisable de la rétribution accordée à chacun des conjoints (dans le cas où deux conjoints sont inscrits au contrat). En effet, il est parfois plus avantageux de déterminer, par exemple, que 75% de la rétribution soit associée à l'un des deux conjoints, et seulement 25% à l'autre conjoint, selon votre situation. Les pourcentages peuvent être adaptés à chacune de vos situations.

De plus, vous avez reçu le 15 janvier dernier les compensations financières pour la Régie des rentes du Québec (RRQ) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) inscrits dans la colonne «en banque» de

vos relevés de paiement mensuels. Il s'agit de la part de cotisation du Centre jeunesse à ces régimes sociaux (part de l'employeur). Lors de votre déclaration de revenus, ces

sommes devront être versées à la RRQ et au RQAP. Selon votre situation, vous aurez peut-être également un montant à déboursier personnellement (part de l'employé).

Exemple de Relevé 29 :

RELEVÉ 29 Rétribution d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire

Année Code du relevé N° du dernier relevé transmis

RL-29 (2015-10)

A- Rétribution nette B- Rétribution versée à la RTF ou à la TI C- Compensations financières D- Dépenses de fonctionnement

Numéro d'assurance sociale du responsable Numéro d'assurance sociale du second responsable

Nom et adresse du responsable, et nom du second responsable (s'il y a lieu) Nom et adresse de l'établissement public

REVENU QUÉBEC

Relevé officiel - Revenu Québec
Formulaire provisoire - Président-directeur général

Extrait de l'article paru dans Le Courrier parlementaire ©, le mercredi 16 décembre 2015

Familles d'accueil et LPJ

Québec doit prendre exemple sur l'Ontario

Le gouvernement est invité à inscrire dans sa *Loi sur la protection de la jeunesse* le droit des familles d'accueil de faire partie intégrante du processus d'évaluation de signalement afin qu'elles puissent donner leur avis lors d'une audience au tribunal. «On travaille au quotidien avec les enfants et on peut voir beaucoup de difficultés vécues», souligne la présidente de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires, Jacinthe Boucher.

«La loi actuelle qu'on a au Québec, une famille d'accueil qui par exemple veut dire son opinion à la Cour il faut qu'elle devienne partie au dossier, il faut qu'elle fasse une requête en intervention. Après c'est le juge qui accepte ou pas. Et là, ça, c'est un long processus», explique-t-elle au *Courrier parlementaire*©.

En effet, selon l'article 81 de la loi, le tribunal peut accorder le statut de partie à toute autre personne autre que l'enfant, ses parents ou le directeur de la protection de la jeunesse, mais seulement «lorsqu'il le juge opportun dans l'intérêt de l'enfant».

Modèle ontarien

Selon **la fédération**, Québec devrait s'inspirer de la législation en cours en Ontario. «La **loi ontarienne** dit: du moment que l'enfant vit six mois continus chez une ressource, qu'on lui a demandé de rendre des services, elle a le droit de participer, de donner son avis», mentionne sa présidente.

Elle souhaite ainsi que les familles d'accueil soient davantage considérées comme des partenaires. Dans la LPJ, «c'est notion-là de partenaire pour le bien-être de l'usager devrait beaucoup plus ressortir.» La fédération a d'ailleurs entrepris des démarches pour rencontrer la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse, Lucie Charlebois.

Recommandation

Mentionnons que dans **un rapport** déposé cet automne à l'Assemblée nationale sur l'évaluation des impacts de la loi, le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque suggère notamment de «prévoir des procédures formelles pour associer les familles d'accueil et les personnes significatives au processus de clarification (de projet de vie) en les informant et en les consultant lors des prises de décision».

Bourse d'étude de la FFARIQ



Marie-Hélène Richard

En décembre dernier, le comité scientifique de l'équipe en partenariat Jeunes et familles à risque (JEFAR) s'est concerté afin d'évaluer les candidatures reçues en vue de l'obtention de la bourse d'études de la FFARIQ. Lors de ce concours, plusieurs demandes de qualité ont été évaluées et les candidatures reçues ont suscité un vif intérêt chez les membres du comité. Ces bourses d'études visent à motiver et encourager des étudiants prometteurs à travailler sur les préoccupations de nos partenaires. En 2016, la deuxième bourse d'études de la FFARIQ a été remise à Marie-Hélène Richard, étudiante de premier cycle à l'École de psychologie de l'Université Laval. Son projet de recherche vise à réaliser une recension des écrits exhaustive sur la bienveillance parentale et l'expérience de la parentalité pour des parents suivis en protection de la jeunesse. Ce projet de recherche constitue par ailleurs la première étape d'un autre projet à venir dans le parcours académique de Marie-Hélène, soit la réalisation d'un projet de doctorat en psychologie clinique. Elle réalisera ce travail de recherche sous la direction de Marie-Claude Richard, professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheure au JEFAR. Voici une brève présentation de son projet.

La transmission intergénérationnelle de la maltraitance

En 2015, on compte, au Québec, 31 935 jeunes pris en charge par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et, parmi ceux-ci, 41% sont âgés de 13 à 17 ans. Plusieurs d'entre eux auront vécu de la négligence, des mauvais traitements psychologiques, des abus physiques ou sexuels et/ou de l'abandon (Association des centres jeunesse du Québec, 2014). Les problématiques vécues par les jeunes pris en charge sont multiples (troubles de comportement, troubles de l'attachement, grossesses imprévues, etc.) et leur contexte familial souvent difficile peut se traduire par des possibilités de soutien social plus restreintes que celles de la population générale. À cela s'ajoute une transition qui est souvent difficile et rapide des services de la protection de la jeunesse.

Si on prend en considération que la grossesse des jeunes filles prises en charge par les centres jeunesse est une réalité difficile, nous devons voir la prévention comme un outil indispensable qui nécessite des recherches approfondies. Plusieurs études ont déjà abordé l'existence de la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. Toutefois, nous devons tenter de mieux comprendre la réalité des jeunes parents suivis en protection de la jeunesse et celle des parents adultes qui ont un enfant suivi en centre jeunesse. Le fait de mieux comprendre leur expérience de parent et mieux connaître leurs perceptions d'une bonne parentalité permettra d'adapter les interventions afin de faire de la prévention et ainsi tenter de briser le cycle intergénérationnel de la maltraitance.

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet consiste à réaliser une recension des écrits sur la perception de la bienveillance parentale et de l'expérience de la parentalité pour des parents suivis en protection de la jeunesse pour eux-mêmes ou pour l'un de leurs enfants. Cette recension permettra d'approfondir l'un des aspects étudiés dans un projet de recherche en cours sur la transmission intergénérationnelle de la maltraitance, sous la direction de Marie-Claude Richard. Ce projet recueille actuellement des données qualitatives sur l'expérience de la parentalité chez deux populations de parents suivis en protection de la jeunesse. La recension des écrits proposée permettra d'enrichir l'analyse des données traitant de la préparation au rôle parental, de la place de la famille d'origine, du sentiment d'efficacité parentale et des sources de soutien. Elle vise notamment à distinguer l'expérience vécue par des parents adultes de celle vécue par de jeunes parents de 14 à 17 ans. À moyen terme, ce projet représente un prélude à une thèse doctorale en psychologie clinique qui pourra se traduire par la mise en place de mesures préventives auprès de parents mineurs suivis en protection de la jeunesse.

Méthodologie envisagée

Ce projet de recension d'écrits se déroulera en deux temps. Parce qu'elle s'inscrit dans un projet de recherche en cours, un premier

travail consistera à consulter la bibliographie déjà constituée par la chercheuse responsable sur le thème de la parentalité et de la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. Les articles déjà identifiés seront lus et retenus sur la base des critères suivants :

- les thématiques traitant de l'expérience de la parentalité, les perceptions de la bonne parentalité et/ou des facteurs de résilience associés à des situations de maltraitance subie;
- les points de vue de parents majeurs et mineurs appartenant à des populations vulnérables.

Dans un deuxième temps, des moteurs de recherche généraux (Google Scholar, Web of science, etc.) et des banques de données générales et spécialisées (par exemple : PsycNET, Erudit, Cairn, etc.) seront interrogés à l'aide des mots-clés comme ceux-ci : child maltreatment AND prevention, child maltreatment AND resilience child maltreatment AND parenting, constructive-parenting, parents abused as children, cycle of maltreatment AND resilience, child maltreatment AND attachment, teen parents, etc.

Enfin, il est important de souligner que ce travail de recension permettra aussi d'enrichir un guide d'entrevue qui pourra être utilisé dans le cadre de la collecte de données du projet de recherche sur la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. Mon rôle de coordonnatrice de cette collecte sera particulièrement pertinent à cet égard. De plus, puisque la réalité de cette problématique est multidimensionnelle et propre à chacun, je pourrai nuancer certains propos ou soulever un sujet encore peu abordé dans la communauté scientifique.

Lien avec les préoccupations de la FFARIQ

Le sujet de la continuité ou la discontinuité intergénérationnelle de la maltraitance touche directement les familles d'accueil, en particulier celles qui reçoivent des enfants suivis en négligence. En comprenant mieux la perception des jeunes parents et les facteurs associés à la continuité ou la discontinuité de la transmission intergénérationnelle de la maltraitance, cette recension des écrits pourra aider les parents d'accueil à mieux comprendre cette problématique. À plus long terme, nous souhaitons pouvoir offrir des outils aux familles d'accueil afin qu'elles puissent offrir le soutien dont les jeunes ont besoin pour briser le cycle intergénérationnel de la maltraitance.

Marie-Hélène Richard

Étudiante de premier cycle en psychologie
marie-helene.richard.2@ulaval.ca

MOT DES RÉGIONS

OUTAOUAIS

Chères ressources,

La fête de Noël a été une belle réussite! Merci à tous ceux qui ont travaillé fort pour faire de cette journée, un merveilleux moment pour les enfants. Maintenant, une nouvelle année commence avec des nouveaux défis, des cafés rencontres et une nouvelle convention collective. Le Comité vous contactera pour vous enquêter de votre courriel afin de faciliter la communication. Aussi, les rencontres avec le Centre Jeunesse se font régulièrement, mais il tient à vous de nous communiquer tout difficultés que vous rencontrez. Au plaisir de se voir bientôt,

Diane Lacasse,
Administratrice et présidente, Outaouais

GASPÉSIE

Chères ressources,

Le Comité régional de la Gaspésie-Les Îles, tient à vous remercier pour la confiance que vous nous manifestez tout au long de notre mandat. Vous nous l'avez prouvé en acceptant de signer vos cartes d'adhésion en aussi grand nombre. Certaines parmi vous nous ont fait part de la difficulté qu'elles éprouvent lors du renouvellement de leur police d'assurance habitation. Nous avons dû aller sur la place publique pour le dénoncer. Sachez que nous ferons tout en notre pouvoir pour vous accompagner et vous appuyer. 2016 est une année de grands défis. Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors de la tournée régionale, en compagnie de votre présidente, Madame Jacinthe Boucher, ainsi que lors de nos prochains cafés rencontres. Soyez au rendez-vous en grand nombre. Continuez votre implication auprès des enfants, avec amour et grand dévouement.

Gisèle Gignac,
Administratrice, Gaspésie-Les Îles

BATSHAW

Chères familles d'accueil,

Je suis très heureuse de vous informer que notre nouvelle entente collective a été signée. Beaucoup de belles choses se sont déroulées ces derniers temps. Nos opinions comptent! S'il vous plaît, continuez à nous informer de toutes difficultés rencontrées : c'est ainsi que nous pourrons faire valoir vos droits. Beaucoup de bons changements ont eu lieu cette année! Nous avons une très belle équipe et des conseillers qui sont là pour vous : n'hésitez pas à les appeler!

Je profite aussi de cette occasion pour vous souhaiter une très bonne nouvelle année, pleine de prospérité et la santé. Prenez soin de vous et de vos enfants.

Je reste à votre entière disponibilité

Claudette Gauthier,
Présidente et administratrice

Retour sur le colloque PARADOXES

Les 26 et 27 novembre derniers, **Le Cercle – Lab vivant** (ville de Québec,) a accueilli le colloque **Paradoxes** traitant de la transition à la vie adulte des enfants placés en ressources d'accueil. Mesdames Ghislaine Pelletier-Robitaille et Donatienne Dubé, respectivement vice-présidente et secrétaire de la FFARIQ, ont eu la chance de participer à ce colloque.

Pour cet événement, le centre de recherche JEFAR s'est associé avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale et le Laboratoire de recherche sur les jeunes en transition et les pratiques psychoéducatives. Qui plus est, de nombreux chercheurs et professionnels des milieux universitaires, communautaires et culturels du Québec et de la France se sont également associés à l'organisation de ce colloque franco-québécois.

Le but de ce colloque était de faire le point sur l'état des connaissances et des services offerts dans ce domaine, mais également de discuter des perspectives d'avenir. C'est ainsi que la transition à la vie adulte a été abordée sous plusieurs angles. En effet, au cours de ces deux jours, sous la forme de conférences et d'ateliers, les participants ont pu écouter à la fois des chercheurs et praticiens, mais aussi les témoignages de jeunes, directement touchés par cette transition vers l'âge adulte. De plus, deux ateliers portant sur la communauté autochtone ont été dispensés, afin de montrer qu'ils sont activement sollicités par les services de santé dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

Il y a actuellement une prise de conscience de plus en plus importante à propos de cette transition. De plus en plus de mesures sont prises afin de faciliter ce passage clef dans la vie de nos jeunes et ainsi limiter toutes les incohérences, les paradoxes.

FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE ADRESSE COURRIEL!

Comme plusieurs d'entre vous ont pu le constater, nous avons sur notre site Web (www.ffariq.ca) une Infolettre à laquelle vous pouvez vous inscrire. Nous utilisons cette plateforme afin de pouvoir vous envoyer des informations utiles de façon directe et rapide.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir votre adresse courriel par le biais de cette infolettre. Vous n'avez qu'à indiquer votre nom, votre région ainsi que votre adresse courriel.

N'oubliez pas également que la FFARIQ a désormais une page Facebook que vous pouvez suivre! Cherchez la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec et cliquez sur J'aime. Vous pourrez ainsi consulter tous les articles que nous publions en lien avec votre rôle de ressource d'accueil.

Comme vous le savez, nous faisons tout en notre pouvoir pour vous tenir le plus informés possible, que ce soit par le biais de notre Inform'accueil, de notre page Facebook ou encore sur notre site Web. Demeurez toujours à l'affût des nouvelles, car elles sont en lien direct avec le travail que vous effectuez auprès des enfants.



Soupe raffinées aux pois

Temps de préparation : **15 min**
Temps de cuisson : **2h15**
Temps de macération : **2h**
Portions : **12**

Ingrédients

150 g lardons
2 tasses de pois jaunes entiers crus
1 gros oignon haché
2 branches de céleri coupées en petits dés
2 carottes coupées en petits dés
2 pommes pelées et coupées en petits dés
1 L d'eau de cuisson d'un jambon ou deux tasses de fond de volaille
350 g de jambon effiloché
1 1/2 L d'eau ou plus, au besoin
¼ de tasse de sirop d'érable
Sel et poivre au goût

Préparation

Étape 1

Faites tremper les pois dans l'eau pendant au moins deux heures (quatre heures préférablement), puis rincez à l'eau froide et égouttez.

Étape 2

Dans un grand chaudron, faites revenir à feu moyen les lardons deux à trois minutes, puis ajoutez l'oignon, les carottes, le céleri, les pommes et le sirop d'érable. Continuez la cuisson environ dix minutes en remuant de temps en temps.

Étape 3

Ajoutez les pois, les liquides et les feuilles de laurier. Portez à ébullition, puis faites cuire à feu doux avec le couvercle environ deux heures ou plus, selon la texture de pois désirée.

Étape 4

Ajoutez le jambon en fin de cuisson pour une présentation type soupe aux pois traditionnelle.

Étape 5

Laissez refroidir et passez la soupe au mélangeur, puis servez en potage avec le jambon sur le dessus et un filet de sirop d'érable pour une présentation plus raffinée.



Carré de porc aux canneberges et à l'érable

Temps de préparation : **10 min**
Temps de cuisson : **1h30**
Temps total : **1h40**
Portions : **6**

Ingrédients

250 ml sirop d'érable
160 ml canneberges et 160 ml ananas
30 ml huile de soya
30 ml beurre
1 carré de porc de 6 à 8 côtes
Sel et poivre au goût
125 ml jus de pomme
250 ml bouillon de poulet

Préparation

Étape 1

Préchauffer le four à 150 °C (300 °F).

Étape 2

Dans une casserole, mélanger le sirop d'érable et le mélange de fruits. Porter à ébullition et laisser réduire de moitié.

Étape 3

Dans une grande poêle allant au four, chauffer l'huile et le beurre et saisir le carré de porc de tous les côtés. Assaisonner généreusement. Arroser à petites doses le porc de sirop d'érable.

Étape 4

Répéter plusieurs fois durant la cuisson.

Étape 5

Verser le jus de pomme et le bouillon dans la poêle.

Étape 6

Enfourner 1h30 à 300 °F, retirer du four et laisser reposer le carré couvert de papier d'aluminium environ 10 à 15 minutes avant de le trancher. Servir la viande de porc et accompagner de légumes ou de purée de pommes de terre, au goût.



Bœuf à l'érable et la mijoteuse

Temps de préparation : **10 min**
Temps de cuisson : **1h30**
Temps total : **1h40**
Portions : **6**

Ingrédients

3 lb cubes de boeuf
2 c. à soupe huile végétale
1 oignon
3 grosses carottes coupées en rondelles
3 c. à soupe farine
1/2 tasse sirop d'érable
1 tasse bouillon de boeuf
4 c. à soupe sauce chili
2 c. à thé ail haché
1 branche thym
1 feuille de laurier
Sel et poivre
Pommes de terre grelots coupées en deux

Préparation

Étape 1

Faire dorer les cubes dans l'huile à feu vif de tous les côtés et faire de même avec l'oignon et les carottes. Mettre la viande dans la mijoteuse. Saupoudrer de farine et remuer. Ajouter les carottes et oignons.

Étape 2

Dans un bol, mélanger le bouillon, le sirop, l'ail, la sauce chili et la feuille de laurier. Saler et poivrer. Mettre la sauce dans la mijoteuse et par-dessus, les pommes de terre coupées.

Étape 3

Cuire à basse température environ 8 heures. Ajouter le thym frais 1 heure avant la fin de la cuisson.



Biscotti à l'érable et aux canneberges

Temps de préparation : **15 min**
Temps de cuisson : **35 min**
Temps total : **50 min**
Portions : **15**

Ingrédients

45 ml (3 c. à soupe) d'huile végétale
2 œufs moyens
250 ml (1 tasse) de sucre d'érable
250 ml (1 tasse) de canneberges séchées non sucrées
500 ml (2 tasses) de farine tout usage
1 orange, en zeste
1 citron, en zeste
5 ml (1 c. à thé) de poudre à pâte
2 ml (1/2 c. à thé) de sel
2 ml (1/2 c. à thé) de cannelle moulue
1 pincée de muscade
Farine tout usage en quantité suffisante

Préparation

Étape 1

Préchauffer le four à 190°C (375°F).

Étape 2

Dans un bol, mélanger l'huile, les œufs et le sucre d'érable. Réserver ce premier mélange.

Étape 3

Dans un autre bol, mélanger le reste des ingrédients. Incorporer ce mélange sec au premier mélange pour créer une pâte consistante et collante.

Étape 4

Saupoudrer un peu de farine sur la surface de travail et diviser la pâte en 2 boules. Former 2 cylindres et les placer sur une plaque à biscuits, préalablement graissée et enfarinée (ou recouverte de papier parchemin), et aplatir légèrement avec les doigts.

Étape 5

Enfourner 25 min. Retirer du four et laisser refroidir.

Étape 6

Trancher les cylindres aplatis en diagonale pour former les biscotti. Les disposer sur la plaque à biscuits, en laissant un espace entre chacun, et cuire à nouveau environ 10 min.



Vous avez

besoin d'aide ou d'information?

LES CONSEILLERS SYNDICAUX – VOS REPRÉSENTANTS

Nom	Téléphone	Courriel
M^e Marianne Gilbert	Téléphone : 418 725-9735	mgilbert@ffariq.ca
M. Étienne Marquis	Téléphone : 418-554-6493	emarquis@ffariq.ca

LES COMITÉS RÉGIONAUX

QUÉBEC (03)

Christiane Robitaille,
administratrice et présidente
418 842-0768
crobaille@ffariq.ca

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)

Geneviève Rioux,
administratrice et présidente
819 691-6958
grioux@ffariq.ca

BATSHAW (06b)

Claudette Gauthier,
administratrice et présidente
450 659-4491
cgauthier@ffariq.ca

OUTAOUAIS (07)

Diane Lacasse,
administratrice et présidente
819-458-3395
dlacasse@ffariq.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

René Lévesque,
administrateur et président
819-333-9370
rlevesque@ffariq.ca

CÔTE-NORD (09)

Mélanie Gagnon,
administratrice et présidente
418 587-2296
mgagnon@ffariq.ca

GASPÉSIE/LES ÎLES (11)

Gisèle Gignac,
administratrice
418 752-6023
ggignac@ffariq.ca

Gaétan Lussier,
président
418 752-6023
glussier@ffariq.ca

LAVAL (13)

Vaunette Durandisse,
administratrice et présidente
450 663-0220
vdurandisse@ffariq.ca

LAURENTIDES (15)

Lise Plouffe,
administratrice et présidente
819 623-3814
lplouffe@ffariq.ca

COMITÉ EXÉCUTIF - FFARIQ

Jacinthe Boucher, présidente
819 660-0035
jboucher@ffariq.ca

Ghislaine Pelletier-Robitaille,
vice-présidente
450-858-3644
gpelletier@ffariq.ca

Donatienne Dubé, secrétaire
819 210-6449
ddube@ffariq.ca

Johanne Blais, trésorière
819 841-0353
jblais@ffariq.ca

Droit d'être accompagné

Si vous éprouvez une difficulté ou vous voulez faire valoir une mécontente, vous avez non seulement le droit d'être accompagné par un représentant, mais cela est même préférable. N'hésitez pas à vous prévaloir de votre droit, et faites appel à nous.

PERMANENCE – FFARIQ – Québec

Téléphone 418 529-4734
Sans frais 1 866 529-5868
Télocopieur 418 529-0456
Sans frais 1 866 388-8860
info@ffariq.ca

François Garon,
directeur général
fgaron@ffariq.ca

Marie-Claude D. Goupil,
adjointe de direction
mgoupil@ffariq.ca
En congé maternité
Toutes nos félicitations!

Isabel Moreau,
technicienne-comptable
imoreau@ffariq.ca

Nathanielle Lacmale,
secrétaire-réceptionniste
nlacmale@ffariq.ca

Séverine Delpit,
secrétaire-réceptionniste
sdelpit@ffariq.ca



L'inform' accueil

A resource trained and informed is a resource of the future

Volume 8 – Number 1 – March 2016

EDITORIAL

Dear resources,

After a quite atypical Winter, we are back with a lot of information to begin well this long-awaited Spring.

For this new Inform'accueil, what a better way to present you two newcomers at FFARIQ! We are pleased to welcome Mr. François Garon as the new General Director, and Mr. Étienne Marquis as a new union representative. Go to page 3 and 4 for more information!

As you know, on December 3rd 2015, the Management Negotiating Committee of Health and Social services (CPNSSS) and FFARIQ agreed on the tentative agreement after a long period of negotiations. On December 22th 2015, the group agreement was signed. In this publication, we have dedicated an article on the subject presenting you with the changes brought by this new document.

We will also get back to you on a collective disagreement, which starts, with a great victory, the possibility to submit grievance to arbitration. We will keep you inform with further development on this matter. Also, a second collective disagreement was filed concerning the Ministerial guidance. FFARIQ disagree with it and especially concerning the criteria of specific expenses. We work hard for your rights to be respected!

Finally, I wanted to talk about a new file that FFARIQ undertook: the modification of the Youth Protection Act. Indeed, we consider that this law could be improved and thus a letter to Mrs. Lucie Charlebois, delegated Minister of Readjustment, Youth Protection and Public Health was sent on November 16th 2015. Then, On February 17th, we met Mrs. Pascale Lemay from the Ministry of Health and Social services, to inform her of our desire to change the Law as well as our suggestions based on the Ontario Act of Youth Protection. I invite you to read, on page 5, a translated article published in **Le Courier Parlementaire**© on December 16th 2015.

L'inform'accueil is published by the Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourrassa
Office 256
Quebec (Quebec) G1G 5X1

Email: info@ffariq.ca
Web site: www.ffariq.ca

Phone number: 418 529-4734
Toll free: 1 866 529-5868

Fax number: 418 529-0456
Fax number toll free:
1 866 388-8860

No d'enregistrement 0229-4338

The masculine gender is used to facilitate the reading

Envoi de publication. Convention n° 40007794



This file is important to us and we more than ever need you to share your experience and the difficulties you faced. The more numerous and united we are in this matter the more we will be able to make a difference.

Be ready, stand united because this is how we could improve our living conditions.

On that note, I wish you all a beautiful spring; enjoy the warmth and people you care about.

Enjoy your reading!



Jacinthe Boucher
FFARIQ President

Contents

2 Signature of the group agreement

3 Childcare: a new progressive pricing

3 A new General-Director at the head of FFARIQ

4 News about the collective disagreement for foster children's application fees

4 New union representative

5 RL 29

5 Translated Extract of the article published in *Le Courier Parlementaire*© on December 16th 2015

6 FFARIQ's scholarship

7 Words from your regions

7 PARADOXES seminar

7 Send us your email!



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

SIGNATURE of the group agreement

We are glad to inform you that the tentative agreement intervened last December, between the ministry of health and social services, has been signed on December 22th.

Regional meetings will be scheduled in the next few months to present you the main modifications of the agreement. We agree that this new group agreement meets the objectives set by the FFARIQ in the bargaining process such as:

- The recognition and respect of the resources by the establishment;
- A greater collaboration between both parties;
- The simplification of procedure;
- The obtaining of a true stability in the exercise of the group agreement.

This new group agreement provides among other several obligations, which will now facilitate the relationships between the establishment and the resources. See below some examples:

- Obligation of the establishment to submit written communication of all complaints of the behaviour of the resource within 90 days;
- Obligation of the establishment to wright an answer when a resource makes a written pre-authorization request;



Mr. Gilles Rancourt, CPNSSS and Mrs. Jacinthe Boucher, President of FFARIQ

- Obligation from the establishment to treat with diligence the resource's request to move a foster child or the refusal to host a foster child, in peculiar situations;
- Possibility for the resource to transmit written representations, through an administrative inquiry, within 5 days following the meeting with the establishment.

As you can see, significant changes have been provided to this new group agreement. Therefore, we invite you to attend in great number to the informative sessions during the regional meetings.

You must know that a better knowledge of your rights and obligations from the group agreement will facilitate your relationships with the establishment's representatives which will end up to benefit the foster children welfare.

Do not hesitate to communicate with your union representative in this regard. They remain at your entire disposal.



The negotiations committee: CPNSSS and FFARIQ

CHILDCARE: a new progressive pricing

Since April 22th 2015, changes were made to the pricing of educational childcare. Here is the government official prices you can find on their website (<https://www.mfa.gouv.qc.ca/>):

- For a family income of 50 545 \$ and less, the childcare fee is 7,55 \$ per day;
- For a family income between 50 545 \$ and 75 820 \$, the childcare fee is fixed to 8,25 \$ per day;
- Between 75 820 \$ and 158 820 \$, the daily childcare fee varies from 8,25 \$ to 20,70 \$;
- Finally, beyond a family income of 158 820 \$ the daily childcare fee is 20,70 \$.

The base childcare fee, of 7,55 \$, is directly payable to the subsidized childcare while the additional contribution in function of the family income is paid at the tax return.

You may ask yourself: what is the family income taking in consideration by this new calculation concerning foster child? For the Ministry of Health and Social services, the resource has to pay the childcare fee in function of its family income. The spouse's income must be considered. The retribution as a resource is not since it is not considered an income. In the case where the childcare is required by the establishment, the latter will refund the resource of the amount disbursed. When the childcare represents a choice for the resource, the latter has to assume the new calculated costs in function of the family income.

Concerning the provincial taxes, the subsidized childcare of 7,55 \$ and its progressive pricing are not part of possible deductions for any taxpayer, biological child or not.

For more information, you can contact us at 418-529-4734 or by e-mail at info@ffariq.ca.



Mr. François Garon, General-Director of FFARIQ

A new General-Director at the head of FFARIQ

The Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) is honored to welcome Mr. François Garon as Director-General. His name is well known in the fields of labour relations and negotiations.

Native from Quebec City, Mr. Garon studied at Université Laval in political science, law and administration. Then, for over 30 years in both public and private sectors, he worked as a turns advisor, prosecutor and administrator and in public corporations most notably as negotiator for the Public Treasury where he leads bargaining tables.

Mr. Garon took office on mid-January 2016. Obviously, his experience and his expertise will be used in the major files of the FFARIQ which are: the application of the new group agreement, the implementation of the Bill n°10 concerning the organization of the health and social services network and the abolition of the health agencies, and on the issue concerning the evaluation of the impacts on the Youth Protection Act and of the changes which will brought to it.

NEWS ABOUT the collective disagreement for FOSTER children's application fees

A first victory and upcoming hearing dates

In a previous issue of the *Inform'accueil*, we informed you that FFARIQ filed in September 2014 a collective disagreement, in each of our regions, in order to enforce the law for the resources to obtain the refund of some fees for children in foster care (clothes, sporting and cultural activities, school supplies, glasses, orthodontic cares, etc). Our position was that the establishment does not respect the collective agreement, the Regulation on classification and the relevant circulars.

Considering the impossibility to reach an agreement, we brought this collective disagreement to arbitration, with Me Martin Racine, the arbitrator. However, the youth Centers filed a preliminary exception to dismiss the appeal, supposedly because the nature of the disagreements would not be arbitrable.

But, on January 6th, after two days of hearing, the arbitrator finally concluded that he has the skill to hear the appeal and summoned the parts to an audience. Considering the scope of the case, the hearing will take place over several days. FFARIQ is confident in this case and that the resources can finally have the refund, they are entitled, of the fees for the foster children!

A second collective disagreement

Last June, the Minister of Health and Social Services issued Ministerial guidance related to special expenses for foster children. As many of you could see, this Ministerial guidance had as impact to considerably change the practices of several establishments on special expenses refund for the foster children.

The application of this new guidance by the establishments increase the difficulties experienced by the resources because they find themselves obliged to use their own payments to cover costs which normally should be refund by the establishment.

FFARIQ disagrees with the interpretation of the Minister about the criteria for the granting of some special expenses and, as a consequence, filed a second disagreement for all our regions. Once again, FFARIQ wish to enforce the collective agreement and the applicable legislation.

If you are having some difficulties with the refund of the special expenses for your foster children, please contact us!

Marianne Gilbert
Lawyer – Union representative

NEW union representative

There is something new with the union representative staff! It is with great pleasure that we welcome Mr. Étienne Marquis as a member of our team:

“After finishing my Bachelor's degree in industrial relations, I moved to West Canada to learn English. Then, serendipity brought me towards a career in specialized education in the daycare system and elementary school for both English and French school districts in British Columbia. Therefore, I took some experience as a shop steward and activist for the union CUPE BC in the educational field. Then, as I wanted to start a career as a union representative, I resumed my study and I completed a certificate of law as well as a graduate certificate of labour law. I am very glad to be to serve FFARIQ's members.

I will be pleased meeting with you! Étienne Marquis”



Mr. Étienne Marquis, union representative

RL 29

Important Reminder for your Income Tax Return

Just like last year, you received in February the RL 29 slip (available in French only) for the previous year. This document establishes the retribution you received during the last year and will be necessary for your income tax return.

Please note that this is the only form you will receive regarding your retribution as a foster resource. Make sure you provide it to the person in charge of your income tax return, who will also have to fill in the LM-53 file (Insurable Earnings Under the QPIP and Pensionable Earnings Under the QPP of a Person Responsible for a Family-Type Resource or an Intermediate Resource), which is available on the Revenu Québec Web site. This form will allow your accountant to advise you about the best percentage distribution possible between the spouses (in case where two spouses have signed the foster family contract). In fact, it is sometimes more beneficial, for example, to associate 75% of the retribution with one spouse and only 25% with the other, according to your situation. The percentages can be adjusted according to your financial situation.

Furthermore, you received on January 15th financial compensations listed in the column “en banque” of your monthly statement of

earnings for the Québec Pension Plan (QPP) and the Québec parental insurance plan (QPIP). This amount is the contribution part of the Youth Center to these social benefit plans (employer’s share). For your

income tax return, these amounts will have to be returned to the QPP and QPIP. According to your situation, you might also have an amount to pay (employee’s share).

Example of RL 29 slip:

Translated Extract of the article published in Le Courier Parlementaire © on December 16th 2015

Foster families and LPJ (Youth Protection Act)

Quebec must follow the example of Ontario

The government is invited to add in the Youth Protection act the right of the foster families to be an integral part of the evaluation process when there is a reporting and thus be able to give their opinion during a Court hearing. “We work every day with children and we can see many experienced difficulties”, highlights the President of the Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires, Jacinthe Boucher.

“With the current Law we have in Quebec, a foster family who for example wants to give its opinion to the Court, it has to become part of the file and has to make a motion to intervene. Then, it is up to the judge whether to accept or not. And this is a long process”, she explains to *Le Courier parlementaire*©.

Indeed, according to the section 81 of the Law, the Court can grant the part status to any other person other than the child, his parents or the director of the Youth Protection, but solely “when it deems appropriate in the child interest”.

Ontario model

According to **the Fédération**, Quebec should inspire itself of the current legislation in Ontario. “The **Ontario Act** says: by the time that the child lives six continuous months in a resource, and we ask it to render services, it has the right to participate, to give its opinion”, says the President.

She thus wishes that foster families be more considered as partners. In the LPJ, “these notions of partnerships for the welfare of the foster child should be clearer”. The Fédération in fact also undertook steps to meet the delegated ministry to the Youth Protection, Lucie Charlebois.

Recommendation

We should mention that in a report filed this Fall to the National Assembly on the Law’s impact assessment, the Center of research on the adaptation of the youth and of at-risk families especially suggests to “provide formal procedures to associate foster families and the signification persons to the clarification process (of life project) informing them and by consulting them during decision-making”.

FFARIQ's scholarship



Marie-Hélène Richard

Last December, the scientific committee of the team in partnership of youth and families at risk (JEFAR) had a consultation to assess candidatures received to obtain the FFARIQ's scholarship. During this contest, many quality demands was assessed and the candidatures received sparked great interest among the committee's members. These scholarships are designed to motivate and encourage promising students to work on our partner's concerns. In 2016, the second FFARIQ scholarship was given to Marie-Hélène Richard, undergraduate student at the School of psychology at Laval University. Her research project aims to achieve the exhaustive review of writings on the parental positive treatment and the experimentation of parenthood for parents followed by the youth protection. This research subject is the first step of another upcoming subject in Marie-Hélène's academic background, which is a PhD project in clinical psychology. She will make this research under the supervision of Marie-Claude Richard, Professor at the School of psychology of Laval University and researcher at JEFAR. See below for a short presentation of her project.

Intergenerational transmission of abuse

In 2015, in Quebec, 31935 young people were supported by the direction of youth protection (DPI) and among them, 41% are between 13 and 17 years old. Many of them will have experienced abuse, psychological abuses, physical and/or sexual abuses or abandonment (Youth Center association from Quebec, 20140). The problems experienced by young people in care are multiple (behavioural disorders, attachment disorders, unplanned pregnancies, etc.) and their family background often difficult can mean opportunities for social support more restricted than those of the general population. Added to this is a transition often difficult and fast of the youth protection services. If we take consideration that the pregnancy of girls

supported by Youth Centers is a difficult reality, we must see the prevention as an essential tool which requires extensive research. Several studies already discussed about the existence of intergenerational transmission of abuse. Therefore, we have to better understand the reality of young parents under the care of youth protection and those of adult parents who have a child under the care of youth Center. A better understanding of their parenting experience as well as their perceptions of a good parenthood will allow adapting the interventions to make prevention and thus try to break the intergenerational cycle of abuse.

The project's objective

The project's objective is to realize a review of publications on the perception of positive parenthood treatment and of the parenthood experience for parents under the care of youth protection as well as their child. This review will deepen our knowledge on an ongoing studied research project on the intergenerational transmission of abuse, under the supervision of Marie-Claude Richard. This project actually gathers qualitative data on the parenthood experience for two populations of parents under the care of youth protection. The proposed review of publications will enrich the data analysis dealing with the preparation for parenting, the role of original family, the feeling of efficient parenting and support sources. It aims to distinguish the experience of the adult parents and the one of young parents aged between 14 and 17 years old. At medium-term, this project represents a prelude to a PhD thesis in clinical psychology and will result by the establishment of preventive measures for minor parents under the care of youth protection.

Proposed methodology

This project of review of publications will take place in two stages. As it is a part of an ongoing research project, the first work will

be a consultation of the bibliography already set up by the responsible researcher on the theme of parenthood and intergenerational transmission of abuse. The already identify publications will be read and put aside under specific criteria which are:

- Themes dealing with the parenthood experience, the perception of good parenting and/or the resilience factors associated with suffered abusive situations;
- The views of adult and minor parents belonging to vulnerable populations.

As a second step, general search engines (Google scholar, Web science, etc.) and general specialized data bases (for example: PsycNET, Erudit, Cairn, etc.) will be interrogated with specific keywords like: child maltreatment AND prevention, child maltreatment AND resilience child maltreatment AND parenting, constructive-parenting, parents abused as children, cycle of maltreatment AND resilience, child maltreatment AND attachment, teen parents, etc.

Finally, it is important to highlight that this work review will allow to enrich an interview guide which will be used as part as data collection for the research project on intergenerational transmission of abuse. My role as coordinator will be particularly relevant in this regard. Moreover, as the reality of this problematic is multidimensional and specific to each, I will be able to nuance some remarks or highlight some subject little discussed by the scientific community.

Link with the FFARIQ's preoccupations

The matter of intergenerational continuity or discontinuity of abuse directly affects foster families, particularly those who host children following for abuse. With a better understanding of the perception of young adult and of factors associated to the intergenerational continuity or discontinuity of abuse, this review of writings will help foster families to better understand this problematic. At long term, we wish to offer some tools to foster families to offer the support the youth needs to break the cycle of intergenerational abuse.

Marie-Hélène Richard

Undergraduate student in psychology
marie-helene.richard.2@ulaval.ca

WORDS FROM YOUR REGIONS

OUTAOUAIS

Dear resources,

The Christmas party was a success! Thank you to all who work hard to make this day a wonderful moment for children. A new year is coming with new challenges, coffee-meetings and a new group agreement. The Committee will contact you to have your e-mail to facilitate communication. Also, meetings with the Youth Center are made on a regular basis but you must know that it is your responsibility to communicate with us of any difficulties you encounter. See you soon,

Diane Lacasse,
Administrator and president, Outaouais

GASPÉSIE

Dear resources,

The regional committee of Gaspésie/Les Îles, wishes to thank you for the confidence you have granted to us. By signing our membership cards in great numbers you have shown us confidence. Some of you brought to us the difficulties they face concerning the renewal of their home insurance policy. Therefore, we went public to denounce it. You must know that we will do everything we can to represent you and to support you. 2016 is a year of great challenges. We will have the pleasure to meet you during the regional tour with Mrs. Jacinthe Boucher, president of the FFARIQ, as well as during our next coffee meetings. Be there in great number. Keep up your commitment to the children with love and devotion.

Gisèle Gignac,
Administrator and president, Outaouais

BATSHAW

Dear foster families,

I am very pleased to inform you that our new group agreement has been signed. A whole bunch of exciting things has been happening. We are finally making a standpoint of our presence at that job. Please continue to inform us of any possibilities of this agreement and we will handle it. This year so many changes have taken place but all for the better. We have a wonderful staff of lawyers working with us: do not hesitate to call.

I want to take the opportunity as well to wish you a Happy New Year prosperous mostly with health. God bless you and your children.

I remain,
Claudette Gauthier,
President and administrator

PARADOXES

seminar

On November 26th and 27th, **Le Cercle – Lab vivant** (Quebec City) hosted the **Paradoxes** seminar on transition to adulthood for children placed in foster resources. Mrs Ghislaine Pelletier Robitaille and Mrs Donatienne Dubé, respectively FFARIQ's vice-president and secretary, had the opportunity to participate at this seminar.

For this event, the JEFAR research center joined with the CIUSSS of the National-Capital and the research lab on youth in transition and the psychoeducational practices. Moreover, several researchers and professionals from Academia, community and cultural environment from Quebec and France also associated with the organization of this France-Quebec seminar.

The seminar had for objectives to assess the state of knowledge and the services offered in this field and also to discuss of the future prospects. Therefore, transition to adulthood was approached from all perspectives. During these two days of conferences and workshops, the participants listened to both researchers and practitioners and to some testimonies from youth who are directly affected transition to adulthood. Furthermore, two workshops in relation with the native community were provided to show that they are actively solicited by health care services for the improvement of their living conditions.

There is actually an increase in awareness about this transition. More and more measures are taken to facilitate this critical step in the life of our youth and thus limit all inconsistencies and paradoxes.

SEND US YOUR EMAIL!



As many of you may have noticed, we have on our website (www.ffariq.ca) a newsletter to which you can register. We use this platform to send you useful information in a direct and fast way.

We invite you to send us your email using this newsletter. You only have to enter your name, your region and your email.

Do not forget as well that the FFARIQ has now a Facebook Page that you can follow! Look for Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec and click on Like. You will be able to consult our articles related to your foster resources' role.

As you know, we are doing the best we can to keep you informed with our Inform'accueil, our Facebook Page and our website. Always stay on the lookout of news because these are in direct link with the work you are doing with your children.